

## Cinéma documentaire : lutter contre la précarité... par plus de précarité ?

Paris, le 26 décembre 2023

Le 27 novembre dernier, l'Acid, l'Addoc et la SRF publiaient un communiqué à la suite du rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles consacré au documentaire et à ses acteurs, dans lequel elles pointent une précarisation du secteur en général et celle des cinéastes de documentaires en particulier.

Si Les Monteurs associés souscrivent aux recommandations mises en avant dans ce communiqué, nous nous étonnons cependant de la demande faite aux partenaires sociaux « *d'aménager, lors du renouvellement prochain des conventions collectives, la possibilité pour les productions de films documentaires de déroger aux annexes sous certaines conditions, comme cela existe pour les films de fiction.* » En clair, si nous lisons bien les signataires, il s'agirait dans certains cas de « déroger au dérogatoire » (la grille de salaires abattus de la convention collective de la production cinématographique, dite « annexe III ») pour abaisser au Smic les salaires minima des techniciens.

Quel paradoxe ! Affirmer lutter contre la précarité du secteur tout en fragilisant davantage des salariés qui consentent depuis longtemps à des efforts pour que les films existent — au montage ce sont souvent des jours voire des semaines de travail non rémunérées et un recours limité à nos assistants.

Alors que l'amélioration de la rémunération des documentaristes est un sujet central pour le secteur, comment envisager dans le même temps la paupérisation de leurs collaborateurs les plus proches ?